



La Pologne à petits pas

La Pologne n'a pas de politique de protection du climat à long terme, qui aurait été définie par le gouvernement et approuvée par le Parlement. C'est pourquoi les actions menées manquent généralement de coordination, ce qui limite leur portée. Certaines mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre sont mises en pratique par le gouvernement et les collectivités locales, d'autres par le secteur industriel et d'autres enfin par les organisations écologistes.

Parmi les mesures prises par le gouvernement, on peut citer la taxation des industries émettrices de CO₂ et les subventions publiques accordées aux transports en commun. Les collectivités locales ont quant à elles favorisé le changement des sources énergétiques dans des entreprises locales de chauffage collectif. Ainsi, à Cracovie, le remplacement du charbon par le gaz naturel a permis de réduire les

émission de CO₂ de 282 000 tonnes par an. L'élimination des systèmes de chauffage privés et le raccourcissement des habitations au système de chauffage collectif ont également permis de réduire les émissions de CO₂ de 169 000 tonnes. D'autres mesures ont été prises pour améliorer l'isolation thermique des logements ou installer des systèmes d'éclairage public à très haute performance.

Les industriels ont également fait des efforts pour réduire leur consommation d'énergie en modifiant certains processus de production. Il en résulte une diminution des coûts de production et des gains de compétitivité. Seul le secteur de la métallurgie a procédé à des remaniements importants, qui ont permis de réduire les émissions de CO₂ de près de 1400 milliers de tonnes par an.

Les ONG polonaises mènent quant à elles avant tout des actions d'éducation et de lobbying. Depuis 1996, le Club polonais

d'écologie (Polski Klub Ekologiczny - PKE) mène une campagne au niveau national pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, augmenter la rentabilité et l'efficacité énergétique, et accroître la production d'énergie renouvelable. De plus en plus, d'autres ONG polonaises se joignent à l'action du PKE, qui coordonne également les activités du Climate Action Network (CAN) en Pologne.

Il existe enfin des mécanismes particuliers de financement d'actions dans le domaine de la protection du climat. La Fondation nationale de la protection de l'environnement (Narodowy Fundusz Ochrony Srodowiska) est une institution para-étatique récoltant le produit de taxes et de pénalités liées à l'utilisation de l'environnement naturel. Pour sa part, la Fondation Ekofundusz distribue des fonds provenant de la conversion de l'endettement polonais au profit d'actions environnementales.

Zbigniew M. Karaczun